

Conformément à la réglementation en vigueur, Kyaneos Asset Management doit s'informer de la situation patrimoniale de ses clients, de leur connaissance et de leur expérience en matière de placements financiers, ainsi que de leur objectif de placement. Il est donc primordial que vos réponses soient complètes et sincères, afin de nous permettre d'évaluer l'adéquation du produit avec votre situation personnelle. **Au sens de la directive MIF, vous serez d'emblée classé en tant que « client non professionnel » et bénéficierez ainsi de la catégorisation la plus sécurisée.** Si toutefois cette classification ne vous semblait pas adaptée à votre situation, merci de bien vouloir prendre contact avec la Société de Gestion.



Pour que votre questionnaire soit valide, l'intégralité des zones grisées doit être complétée

Si toutefois vous refusiez de répondre à tout ou partie des questions, Kyaneos AM ne pourra s'enquérir avec suffisamment de précision de votre situation personnelle et ne pourra par conséquent vous délivrer un conseil adapté et honorer votre demande de souscription.

Numéro associé (si déjà associé)

> VOUS ÊTES UN PARTICULIER

M. Mme

Nom
Prénom
Date de naissance

Identité du co-souscripteur, le cas échéant: M. Mme

Nom
Prénom
Date de naissance

1. Votre situation patrimoniale :

Actifs financiers €
Actifs immobiliers €
Vos dettes €

2. Votre revenu net fiscal se situe dans la tranche :

- Moins de 25 000 €
 Entre 25 001 € et 50 000 €
 Entre 50 001 € et 100 000 €
 Entre 100 001 € et 500 000 €
 Plus de 500 000 €

Ces revenus proviennent de :

- Salaire net €/an
- Retraite €/an
- Revenus immobiliers €/an
- Autres (précisez) €/an

3. A combien estimez-vous votre capacité d'épargne?

€/an

4. L'imposition de votre foyer fiscal :

Montant de votre dernier impôt : €
Montant de votre dernier IFI* : €

*impôt sur la fortune immobilière

5. La répartition des charges de votre foyer fiscal :

- Emprunt immobilier €/an
- Crédit à la consommation €/an
- Autres (précisez) €/an

> VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

Forme juridique

Dénomination sociale

N° SIREN

Représentant légal :

Nom
Prénom
Fonction

1. Identification des bénéficiaires effectifs :

Une majorité d'entreprises ont l'obligation de déclarer leurs bénéficiaires effectifs auprès du greffe à l'aide du formulaire DBE S-I. Ce document est à joindre au dossier de souscription avec un justificatif d'identité à jour pour chaque bénéficiaire effectif.

Bénéficiaire effectif : la ou les personnes physiques détenant plus de 25% du capital (en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit) et/ou des droits de vote, ou exerçant un pouvoir de contrôle autre sur la Société.

Bénéficiaire n°1

Bénéficiaire n°2

Bénéficiaire n°3

Bénéficiaire n°1 : % du capital détenu : , %

Bénéficiaire n°2 : % du capital détenu : , %

Bénéficiaire n°3 : % du capital détenu : , %

2. Données patrimoniales de la Société:

Au choix : compléter les questions 2 et 3 ou joindre le bilan et le compte de résultat du dernier exercice.

Actifs financiers €
Actifs immobiliers €
Dettes €

3. Données financières de la Société:

Chiffre d'affaires €
Résultat net €
Capitaux propres €
Total bilan €

> VOUS ÊTES UN PARTICULIER OU UNE ENTREPRISE

1. Votre niveau de connaissance ou d'intervention sur les instruments financiers, en particulier en SCPI :

- Investisseur basique** : ayant une connaissance de base des SCPI et pouvant prendre une décision d'investir, appuyée sur une documentation d'offre réglementée. Ce profil est adapté, par exemple, à un investisseur réalisant sa première opération.
- Investisseur intermédiaire** : ayant une connaissance moyenne des SCPI et pouvant prendre une décision d'investir, appuyée sur une documentation réglementée, avec la connaissance et la compréhension suffisante pour jauger des caractéristiques et des risques indiqués dans la documentation. Ce profil est adapté par exemple à une personne ayant déjà une connaissance du secteur financier.
- Investisseur confirmé** : ayant une bonne connaissance des SCPI et ayant une solide expérience professionnelle dans le secteur financier ou étant accompagné et conseillé par des professionnels en investissement.
- Investisseur expert** : ayant une connaissance de spécialiste des instruments financiers complexes comme, par exemple, des CFD (Contrat For Difference), et notamment des SCPI.

2. Indiquez la fréquence de vos opérations d'achat et de vente sur instruments financiers :

- Aucune transaction dans l'année Moins de 40 transactions/an Plus de 40 transactions/an

3. Indiquez le montant moyen de vos transactions :

- Moins de 15 000€ Entre 15 000€ et 100 000€ Entre 100 000€ et 300 000€
 Entre 300 000€ et 500 000€ Entre 500 000€ et 1 000 000€ Plus de 1 000 000€

4. Connaissez vous les caractéristiques (objectifs, risques...) des instruments suivants? Le cas échéant, renseignez le nombre d'opérations réalisées la dernière année :

Produits monétaires :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre d'opérations :	<input type="checkbox"/> - de 10	<input type="checkbox"/> + de 10
Produits obligataires:	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre d'opérations :	<input type="checkbox"/> - de 10	<input type="checkbox"/> + de 10
Actions cotées:	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre d'opérations :	<input type="checkbox"/> - de 10	<input type="checkbox"/> + de 10
Pierre Papier (SCPI):	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre d'opérations :	<input type="checkbox"/> - de 10	<input type="checkbox"/> + de 10
Autre(s). précisez:	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nombre d'opérations :	<input type="checkbox"/> - de 10	<input type="checkbox"/> + de 10

5. Les modes de gestion auxquels vous avez déjà eu recours :

- Gestion directe, précisez les instruments:
- Gestion conseillée, précisez les instruments:
- Gestion sous mandat, précisez les instruments:

VOTRE APPROCHE DES SCPI :

1. Le rendement potentiel distribué par les SCPI n'est pas garanti : les revenus distribués peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Êtes vous conscient(e) de ce risque, et prêt(e) à l'accepter?

- Oui, je suis conscient(e) de ce risque et je suis prêt(e) à l'accepter.
- Non, je ne suis pas prêt(e) à accepter ce risque.

2. Les SCPI intègrent par nature, un risque de liquidité : la Société de Gestion ne peut garantir aux souscripteurs ni le retrait, ni la revente, ni le remboursement de leurs parts. Êtes vous conscient(e) de ce risque, et prêt(e) à l'accepter?

- Oui, je suis conscient(e) de ce risque et je suis prêt(e) à l'accepter.
- Non, je ne suis pas prêt(e) à accepter ce risque.

3. Le capital investi dans une SCPI n'est pas garanti : le prix de la part peut varier à la hausse comme à la baisse. Ainsi, en cas de retrait, la somme qui vous sera restituée pourrait être inférieure à votre investissement initial. Êtes vous conscient(e) de ce risque, et prêt(e) à l'accepter?

- Oui, je suis conscient(e) de ce risque et je suis prêt(e) à l'accepter.
- Non, je ne suis pas prêt(e) à accepter ce risque.

4. Un placement en SCPI fiscale s'apparente à un placement immobilier : la durée de placement recommandée est jusqu'à dissolution de la SCPI. Êtes vous conscient(e) de cette spécificité ?

- Oui, je suis conscient(e) de ce risque et je suis prêt(e) à l'accepter.
- Non, je ne suis pas prêt(e) à accepter ce risque.

5. Vous vous apprêtez à souscrire des parts de SCPI Kyaneos Denormandie 3. Quel est le but de votre investissement? (plusieurs réponses possibles)

- Constituer et valoriser un patrimoine
- Rechercher des revenus complémentaires
- Autre(s), précisez :
- Obtenir une réduction d'impôt
- Me constituer une épargne **disponible immédiatement** si besoin

PARTIE CO-SOUSCRIPTEUR
(le cas échéant)

1. Le rendement potentiel distribué par les SCPI n'est pas garanti : les revenus distribués peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Êtes vous conscient(e) de ce risque, et prêt(e) à l'accepter?

- Oui, je suis conscient(e) de ce risque et je suis prêt(e) à l'accepter.
- Non, je ne suis pas prêt(e) à accepter ce risque.

2. Les SCPI intègrent par nature, un risque de liquidité : la Société de Gestion ne peut garantir aux souscripteurs ni le retrait, ni la revente, ni le remboursement de leurs parts. Êtes vous conscient(e) de ce risque, et prêt(e) à l'accepter?

- Oui, je suis conscient(e) de ce risque et je suis prêt(e) à l'accepter.
- Non, je ne suis pas prêt(e) à accepter ce risque.

3. Le capital investi dans une SCPI n'est pas garanti : le prix de la part peut varier à la hausse comme à la baisse. Ainsi, en cas de retrait, la somme qui vous sera restituée pourrait être inférieure à votre investissement initial. Êtes vous conscient(e) de ce risque, et prêt(e) à l'accepter?

- Oui, je suis conscient(e) de ce risque et je suis prêt(e) à l'accepter.
- Non, je ne suis pas prêt(e) à accepter ce risque.

4. Un placement en SCPI s'apparente à un placement immobilier : la durée de placement recommandée est jusqu'à dissolution de la SCPI. Êtes vous conscient(e) de cette spécificité ?

- Oui, je suis conscient(e) de ce risque et je suis prêt(e) à l'accepter.
- Non, je ne suis pas prêt(e) à accepter ce risque.

5. Vous vous apprêtez à souscrire des parts de SCPI Kyaneos Denormandie 3. Quel est le but de votre investissement? (plusieurs réponses possibles)

- Constituer et valoriser un patrimoine
- Rechercher des revenus complémentaires
- Autre(s), précisez :
- Obtenir une réduction d'impôt
- Me constituer une épargne **disponible immédiatement** si besoin

Je déclare, nous déclarons :

- Avoir bien conscience que la réduction d'impôt annuelle, principal intérêt du produit, ne peut pas être reportée ou être restituée si elle n'est pas utilisée
- Avoir vérifié que le montant sur mon avis d'impôt sera bien supérieur à la réduction d'impôt apportée sur la durée de mon placement.

- Le prix des parts et les revenus distribués peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Le capital investi et les revenus distribués ne sont pas garantis.
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- Durant toute la durée de placement, la liquidité de votre investissement sera très limitée.
- L'investissement en SCPI s'inscrit dans le cadre d'un investissement long terme. Il est recommandé de conserver ses parts jusqu'à dissolution de la SCPI.

SIGNATURE(S) > Manuscrite ou électronique certifié par un tiers de confiance

J'atteste, Nous attestons, avoir répondu à ce questionnaire avec exactitude et sincérité et avoir pris connaissance des risques ci-dessus.

Fait à

Signature du souscripteur :

En date du/...../.....

Signature du co-souscripteur :

- Dans le cas où vous avez déjà complété un questionnaire il y a moins d'un an, et que votre situation personnelle n'a pas évoluée depuis, vous pouvez cocher cette case et signer directement le formulaire.